

Vendredi 27 mars
2020, n°1



Merci pour votre mobilisation !

Sermersheimois, Sermersheimois,

Toute l'équipe de « Sermersheim, ensemble, autrement » vous remercie pour votre mobilisation lors des élections malgré le contexte de crise sanitaire.

Nous vous remercions également de nous avoir fait confiance en nous élisant majoritairement dès le 1er tour.

Ce premier bulletin d'information a pour but de vous informer des dernières actualités de notre commune et de vous éclairer en cette période particulièrement inédite.

Comme nous nous y sommes engagés, nous voulons faire preuve de transparence aussi, vous trouverez dans ce bulletin des explications sur l'organisation de la municipalité depuis la fin du 1er tour, des informations sur le fonctionnement du SMICTOM ou encore un aperçu des premières décisions.



Dans ce numéro :

<i>Mise en place du Conseil Municipal</i>	1
<i>Rappel des consignes sanitaires</i>	2
<i>Organisation de la vie locale...</i>	3
<i>... et du SMICTOM</i>	3
<i>Les décisions récentes</i>	3

Organisation de la vie politique municipale

Le nouveau conseil municipal n'entrera en fonction qu'à la fin de la crise sanitaire.

Nous sommes toutefois déjà en action pour la commune et ce avec l'avis et l'accord du conseil en place.

Comme le contexte actuel nous oblige tous au confinement, des mesures ont été mises en place par l'Etat pour aménager la vie publique, politique, économique et sociale des prochains mois.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants dotées d'un conseil municipal complet suite au premier tour, le Gouvernement arrêtera fin mai la date d'entrée en fonction de tous les conseillers mu-

nicipaux et communautaires élus dès le premier tour.

Cette décision se fera en fonction d'un rapport s'appuyant sur les informations d'un conseil scientifique. Ce rapport qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement d'ici le 23 mai, estimera les risques sanitaires et déterminera les précautions à prendre en vue de l'élection des maires et adjoints dans les communes dotées de conseils

municipaux complets. Il se prononcera sur la tenue des réunions des conseils communautaires.

Du fait de cette ordonnance votée par le Parlement, Notre équipe ne prendra le relais qu'à la fin de la pandémie. Nous œuvrons déjà à certaines de nos idées pour la commune, mais avec l'avis et l'accord du conseil en place.

Rappel des consignes sanitaires

Nous profitons de ce bulletin pour rappeler les consignes sanitaires à respecter strictement.

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans un sac fermé destiné à la « poubelle grise »,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1 mètre minimum d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement: appelez le numéro vert national au 0 800 130 000

Quelles mesures applicables dans le Bas-Rhin ?

Afin de contenir la progression du virus en limitant les contacts au strict nécessaire, les crèches, écoles, collèges, lycées et universités ainsi que tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Depuis le 16 mars, des mesures de confinement doivent être respectées pour 15 jours minimum.

Des déplacements réduits et limités au strict nécessaire sont autorisés - sur attestation uniquement - pour :

- se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
- faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
- se rendre auprès d'un professionnel de santé,
- se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
- faire de l'exercice physique ou promener son animal de compagnie, uniquement à titre individuel, autour du domicile (dans son quartier) et sans aucun rassemblement.

Depuis le 20 mars, l'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sports urbains est également interdit dans l'ensemble des communes du Bas-Rhin.

Toute présence piétonne, cycliste et motorisée y est interdite. Les forces de l'ordre sont mobilisées, partout dans le département, pour s'assurer du respect des mesures de confinement.

**CORONAVIRUS
COVID-19**



Pour le bien de tous, respectez le confinement.

Ne sortez qu'en cas de réelle nécessité et munis de l'attestation prévue à cet effet.

Organisation de la vie locale...

Tout comme vous, nous avons dû adapter le mode de fonctionnement de la mairie et du personnel communal en cette période de crise sanitaire liée au COVID 19.

Afin de respecter le confinement, la commune de Sermersheim a décidé de mettre le personnel communal à l'arrêt jusqu'au 15/04/2020.

Le secrétariat de mairie a fermé son accès au public, mais pour autant, l'activité de la mairie ne va pas totalement s'arrêter : le courrier est relevé et le secrétariat de mairie effectue une partie de ses missions dans le cadre du télétravail.

... et du SMICTOM

Le SMICTOM continuera à assurer le service de collecte des déchets pendant la période de confinement (les jours de collecte pour les bacs gris et jaunes sont inchangés pour notre commune).

En revanche, la déchetterie de Benfeld et le site de Scherwiller seront fermés au public.

L'apport volontaire pour les bornes à verre et les bornes biodéchets est inchangé mais pensez à vous doter de l'attestation en cochant « effectuer des achats » et en écrivant « tri des déchets ».

Les décisions

Les nouveaux élus ont également démarré les séances de travail dans le cadre de réunions organisées à distance.

- Le tracteur-tondeuse qui est actuellement hors état de fonctionnement est actuellement immobilisé chez les Ets SCHLAEDER. Il sera réparé afin de pouvoir procéder à la tonte des espaces verts dans les meilleurs délais.

D'autres dossiers urgents sont à l'étude comme :

- La recherche d'actions et d'initiatives pour sortir la population âgée et fragile de l'isolement dans ce contexte de confinement et en particulier l'organisation de circuits de livraisons de proximité

Nous continuons à suivre nos concitoyens à distance et restons joignables par mail à mairie-sermersheim@wanadoo.fr



Si vous manquez de sacs krafts, utilisez ceux du commerce ou déposez les biodéchets en vrac.

Plus que jamais nous vous appelons au civisme et au respect du travail des agents en respectant les consignes de tri.

Nous vous demandons d'essayer de ne pas charger les poubelles de la commune inutilement pendant ce confinement.

- La renégociation des prêts bancaires dès que le confinement sera levé,
- Ou encore, la réactualisation du site internet de la commune de manière à ce que vous puissiez obtenir des informations régulières (*)
- Ce moyen de communication sera accompagné de la mise en place d'une page Facebook permettant à la commune de communiquer rapidement et massivement sur diverses manifestations qui auront lieu à Sermersheim ou dans le cadre de la communauté de communes du canton d'Erstein.

(*) www.sermersheim.fr

COMMUNE DE SERMERSHEIM

18 Allée des Tilleuls
67230 SERMERSHEIM

Téléphone : 03 88 74 70 17
E-mail : mairie-sermersheim@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur internet



www.sermersheim.fr

Et sur notre page Facebook



« Commune de Sermersheim »



Manger local et de
saison c'est mieux !